



Compte Rendu du CTL du 17 octobre (poursuivi le 6 novembre 2018)

Dans notre déclaration liminaire (consultable sur le site internet), nous avons dénoncé le manque de documents de travail, ainsi que les incohérences de la convocation de ce CTL.

⇒ Ponts naturels de 2019

Il est proposé deux ponts naturels les 31 mai et 16 août 2019.

Nous avons rappelé que pour notre section CGT l'ensemble des ponts devaient être considérés comme naturels et que si la Direction désirait fermer les services elle devait accorder une autorisation d'absence exceptionnelle sans que les agents n'aient à utiliser leurs droits à congés.

En conséquence nous avons voté contre cette proposition.

⇒ Organisation des services

Ce point contenait des points pour avis, et des points pour information, alors que l'organisation des services est de la compétence des CTL conformément à l'article 34 du Décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État. Décidément cohérence quand tu nous tiens ...

• **Modification des horaires d'ouverture au public de la trésorerie de Thizy :**

Les nouveaux horaires demandés par la trésorerie de Thizy ont été adoptés (ouverture à 8h30 au lieu de 8 h, ainsi que le mercredi jour de marché. fermeture le vendredi).

Nous avons voté contre cette mesure non contre l'avis des agents, mais parce qu'elle constitue un recul du service public en milieu rural, ainsi qu'une diminution des capacités d'accueil. Nous réclamons à l'inverse des moyens humains, des postes de fonctionnaire en plus pour faire face à notre mission de service public.

• **Création d'un service d'appui au réseau (SAR) en matière hospitalière :**

La fiche de présentation du projet s'intitule : « Réflexion sur les opérations de la paie dans le milieu hospitalier », il apparaît donc qu'une réflexion soit susceptible d'être mise au vote d'un CTL.

Cette fiche évoque ensuite 3 points :

- L'éventualité de la création d'un SAR
- Le périmètre d'un tel service
- Si l'option de la création d'un SAR est retenue la localisation d'un tel service.

Il nous est expliqué que la Chambre Régionale des Comptes est intervenue sur les rémunérations en milieu hospitalier. Il y a de plus en plus de mise en cause des comptables sur ce sujet, notamment à cause du manque de dématérialisation, et donc le S.A.R. interviendra sur le visa a posteriori des payes.

Il nous est ensuite flanqué qu'après 3 réunions de conceptualisation, 2 établissements sont en capacité d'intégrer cette structure au 1^{er} janvier 2019, et que les autres suivront au cours de cette même année en fonction de l'évolution de la dématérialisation.

En l'absence d'autres éléments et notamment d'un dossier de travail concret et complet permettant une analyse complète de la réforme, nous avons refusé de voter cette mesure.

• **Réorganisation du SIP Lyon 3 :**

L'objectif est de passer de 3 secteurs à 2 secteurs, au 1^{er} janvier 2019.

La CGT a dénoncé une réorganisation effective depuis 2 ans qui ne sert qu'à masquer les suppressions de postes, et ne constitue qu'un cache-misère de la situation des effectifs.

Nous avons refusé de voter cette mesure. Là encore aucune analyse réelle n'est présentée pour expliquer ce choix du passage à deux secteurs. En plus la fiche évoque des interrogations des agents soit disant levées. Aucune information sur la nature de ces questions, ni sur la façon dont l'administration a répondu n'a été fournie.

- **Réorganisation du SIP de Villefranche sur Saône :**

L'objectif est de passer de 3 secteurs à 1 secteur plus 1 secteur foncier au 1^{er} janvier 2019. La création d'un secteur foncier ne faisait pas l'objet d'une présentation au CTL.

Cela ressemble beaucoup au point précédent mais ici 1 seul secteur d'assiette est préférable. Nous vous parlions de cohérence ...

Nous avons dénoncé cette modification qui outre n'être qu'un pis-aller au manque d'effectifs, met en péril la mission foncière sur le site qui a pourtant été contraint d'aller à marche forcée vers la fusion CDI/CDIF quelques années auparavant. Notre expert est intervenue pour réclamer communication du rapport d'audit qui amène la direction à cette réorganisation. S'agissant d'un audit de procès sur le fonctionnement global, la DRFIP refuse de le communiquer. La CGT a aussi fait état des inquiétudes des collègues et a porté leurs nombreuses questions qui sont restées ... sans réponse. La direction renvoie à la tenue d'un groupe de travail local, associant les agents du SIP. Sans donner d'élément sur le volume d'emplois implantés, il est impossible de réfléchir à une organisation quelconque. Nous avons dénoncé cette manœuvre qui consiste à associer les collègues à la gestion de la pénurie. En effet, il s'agit bien là encore de palier au manque d'effectif.

La Direction ne voulant rien entendre et puisqu'aucune étude ou élément d'analyse n'a été présentée, nous avons refusé de voter.

- **Transfert de la mission de délivrance des quitus des particuliers aux SIE de la CAE :**

Encore une merveille organisationnelle qui consiste à transférer le travail d'un service à un autre, sans création de postes nécessaires à l'absorption de la nouvelle charge de travail.

Cette mesure présentée comme insignifiante pose pourtant des problèmes d'organisation, et aucun document n'a été fourni.

Nous avons voté contre ce projet car le transfert de mission se fait sans transfert d'emploi. De plus, l'incapacité de la Direction à répondre sur des points précis de la nouvelle organisation démontre une nouvelle fois sa méconnaissance des situations de travail des agents.

- **Réorganisation du pôle de gestion fiscale :**

Il s'agit de la création d'une division recouvrement forcé, de la fusion des divisions particuliers, fonciers, professionnels, pour devenir la division : « Réseau et relation usagers », les divisions contrôle fiscal et affaires juridiques demeurent inchangées.

Nous avons interrogé la Direction, pour savoir si la création d'une division recouvrement forcé n'était pas la préfiguration de l'agence de recouvrement annoncée par Darmanin, il nous a été répondu la main sur le cœur que non.

C'est donc en toute confiance que nous n'avons pas été appelé à voter car la Direction est un service à elle seule, et donc l'organisation d'une partie de ce service n'est soit-disant pas de la compétence du CTL (fermez le ban, point suivant).

Nous avons hautement apprécié ce bel exemple de dialogue constructif.

- **Réorganisation de la division de service aux agents :**

Bien qu'au vu de l'intitulé de la fiche il n'y ait qu'un service pour les agents ce sont tout de même 20 collègues qui sont impactés. Les divisions RH et formation concours sont fusionnées et réparties en 4 pôles.

Pour les raisons précédemment évoquées cette mesure n'a pas été soumise au vote.

⇒ **Affichage d'indicateurs de qualité de service dans les SIP (pour information).**

La D.G. a décidé que 4 puis 6 indicateurs de qualité dont le taux d'usagers satisfaits à l'issue de leur rendez-vous feraient l'objet d'un affichage en décembre 2018 dans un centre (la CAE), 2019, extension à au moins 50% des CDFiP, 2020 100% ;

A quand l'employé du mois, le manager méritant ?

Au cours des débats ont également été abordés la situation de Bron, et des SPF.

Après une suspension de séance, aux alentours de 17h45, l'intersyndicale a demandé que les points restant à examiner le soient lors d'une séance prochaine. Après de trop longs débats pour une solution évidente, il a été convenu que le CTL serait convoqué à nouveau à une date ultérieure. La première séance a été levée à 18h15.

Nous nous sommes donc joyeusement retrouvés le 6 novembre au matin pour terminer ce CTL.

⇒ **Présentation des guides de bonnes pratiques et du guide des mesures de sécurisation bâtiminaire :**

Il nous avait été transmis une chemise vide de tout document. Nous avons trouvé dans ULYSSE deux notes de services sur la sécurisation de l'Hôtel des Finances, et en avons déduit qu'il s'agissait du sujet.

Au bout d'un très long dialogue de sourds, le responsable du PPR nous a montré de loin deux guides du secrétariat Général établis dans le cadre d'une politique globale de la DG.

La discussion s'avérant dès lors impossible sur le sujet, il a été convenu que ces guides seraient envoyés aux représentants des personnels. Eu égard au soin apporté à la préparation de ce dossier il reste à savoir quand.

⇒ **Bilan social 2017 de la Direction.**

A cette occasion nous sommes intervenus sur la situation dans les SPF et au SDE. Nous avons souligné à nouveau les situations de tension et de manque d'effectifs, ainsi que les conséquences pour le SDIF.

⇒ **Rapport annuel pour 2017 était le point suivant de l'ordre du jour :**

Il est fort agréable de constater que pour la Direction tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes.

⇒ **Questions diverses :**

Nous avons demandé l'inscription à l'ordre du jour :

- La modification des plages d'horaires variables des postes comptables de Tassin la demi Lune, de Belleville sur Saône, et Chazay d'Azergue,
- Le passage de 4,5 à 5 jours par semaine pour le poste comptable de Chazay d'Azergue.

Nous avons en séance porté la demande récente du poste de Beaujeu pour une ouverture dans les mêmes conditions.

Après des échanges sur les notions à géométrie variable de la sécurité et du nombre d'agents nécessaires à l'ouverture d'un poste au public, force est de constater que le Directeur n'apprécie pas être poussé dans ses retranchements.

Seul le poste de Chazay d'Azergue ayant procédé au recensement de l'avis des agents, il a été dit que ces sujets seraient à nouveau inscrits à l'ordre du jour du CTL lorsque tous les postes concernés auraient effectué ce recensement, et exposés leurs motivations.

Nous osons espérer que cette manœuvre dilatoire ne serve pas à camoufler un refus ultérieur.

Nous resterons vigilants sur ces dossiers et vous tiendrons informés de leur évolution.

Au cours de ces questions diverses le syndicat solidaire a évoqué la situation des agents B du PCE de Givors. A la demande de la CGT, ces agents devaient être reçus en Direction le lendemain du CTL afin d'obtenir des réponses précises à leurs interrogations.